African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

Bitcoin peut-il être considéré comme une monnaie ? Une analyse théorique et historico-économique

Can Bitcoin Be Considered Money? A Theoretical and Historical-Economic Analysis.

Auteur 1 : RHAFEL Abderrahim,
Auteur 2 : ZIKY Mustapha,

RHAFEL Abderrahim, Docteur en sciences économiques
Faculté d'Économie et de Gestion de Marrakech, Université Cadi Ayyad, Maroc

ZIKY Mustapha, Professeur de l'enseignement supérieur
Faculté d'Économie et de Gestion de Marrakech, Université Cadi Ayyad, Maroc

Déclaration de divulgation : **L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.**

Conflit d'intérêts : **L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.**

Pour citer cet article : **RHAFEL .A & ZIKY .M (2026) « Bitcoin peut-il être considéré comme une monnaie ? Une analyse théorique et historico-économique », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 1598 – 1615.**

DOI : 10.5281/zenodo.21965353

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

Résumé

Cet article examine dans quelle mesure Bitcoin peut être considéré comme une monnaie au regard des principales conceptions théoriques et historico-économiques de la monnaie. Il vise à déterminer si ses caractéristiques permettent de le rapprocher des formes monétaires traditionnelles et s'il est capable de remplir durablement les trois fonctions généralement attribuées à la monnaie : intermédiaire des échanges, unité de compte et réserve de valeur. L'étude adopte une démarche qualitative, théorique et historico-économique fondée sur une analyse critique de la littérature académique et institutionnelle. Elle mobilise un corpus de travaux théoriques, empiriques et institutionnels directement liés à la nature monétaire de Bitcoin, à ses usages et aux mécanismes de confiance qui soutiennent son fonctionnement. L'analyse confronte successivement Bitcoin à l'approche marchande de la monnaie, à l'approche étatique et institutionnelle, puis aux critères fonctionnels traditionnellement retenus en économie monétaire. Elle examine également les mécanismes de confiance, de coordination et de légitimité qui conditionnent l'acceptation d'une unité monétaire.

Les résultats montrent que Bitcoin possède certaines propriétés monétaires : il permet des transferts directs entre agents, repose sur une rareté programmée et peut être utilisé comme moyen de paiement dans certaines transactions. Toutefois, son acceptation demeure limitée, son rôle d'unité de compte reste faible et sa capacité à préserver le pouvoir d'achat est contrainte par une forte volatilité. L'analyse montre également que la décentralisation ne supprime pas la confiance monétaire, mais en transforme les mécanismes en les déplaçant vers le protocole, la vérification cryptographique, les incitations économiques et les anticipations collectives. La principale conclusion est que Bitcoin apparaît davantage comme un actif numérique doté de propriétés monétaires partielles que comme une monnaie pleinement établie. Sa monétarité dépend ainsi non seulement de son architecture technique, mais également de sa stabilité, de son acceptation sociale et de son ancrage institutionnel.

Mots-clés : Bitcoin ; monnaie ; fonctions monétaires ; confiance ; souveraineté monétaire.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

Abstract

This article examines the extent to which Bitcoin can be considered money in light of the main theoretical and historical-economic conceptions of money. It aims to determine whether its characteristics bring it closer to traditional monetary forms and whether it can sustainably perform the three functions generally attributed to money: medium of exchange, unit of account, and store of value. The study adopts a qualitative, theoretical, and historical-economic approach based on a critical analysis of academic and institutional literature. It draws on a corpus of theoretical, empirical, and institutional studies directly related to the monetary nature of Bitcoin, its uses, and the mechanisms of trust that support its functioning. The analysis successively confronts Bitcoin with the market-based conception of money, the state-based and institutional conception, and the functional criteria traditionally used in monetary economics. It also examines the mechanisms of trust, coordination, and legitimacy that condition the acceptance of a monetary unit.

The findings show that Bitcoin possesses certain monetary properties: it enables direct transfers between agents, relies on programmed scarcity, and can be used as a means of payment in some transactions. However, its acceptance remains limited, its role as a unit of account is still weak, and its ability to preserve purchasing power is constrained by high volatility. The analysis also shows that decentralization does not eliminate monetary trust but transforms its mechanisms by shifting them toward the protocol, cryptographic verification, economic incentives, and collective expectations. The main conclusion is that Bitcoin appears more appropriately characterized as a digital asset with partial monetary properties than as a fully established form of money. Its monetary character therefore depends not only on its technical architecture, but also on its stability, social acceptance, and institutional anchoring.

Keywords: Bitcoin; money; monetary functions; trust; monetary sovereignty.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

Introduction

La transformation numérique des systèmes de paiement a renouvelé les interrogations relatives à la nature et aux formes de la monnaie. Dans ce contexte, Bitcoin constitue une innovation singulière. Présenté comme un système de paiement électronique pair-à-pair, il vise à permettre des transferts directs entre agents sans recours nécessaire à une institution financière chargée de valider les transactions (Nakamoto, 2008). Son fonctionnement repose sur un registre distribué et sur un mécanisme de consensus destiné notamment à résoudre le problème de la double dépense. Cette architecture soulève toutefois une question qui dépasse sa seule dimension technologique : Bitcoin peut-il être considéré comme une véritable monnaie ?

La réponse demeure controversée. Une monnaie est traditionnellement associée à trois fonctions principales : intermédiaire des échanges, unité de compte et réserve de valeur. Or, plusieurs travaux soulignent que la volatilité de Bitcoin, son acceptation limitée et son faible usage comme unité de compte restreignent sa capacité à remplir simultanément ces fonctions et le rapprochent, sur certaines périodes, davantage d'un actif spéculatif que d'une monnaie conventionnelle (Yermack, 2015 ; Baur et al., 2018 ; Baur & Dimpfl, 2021). Des travaux plus récents confirment également les difficultés de Bitcoin à remplir de manière suffisamment stable l'ensemble des fonctions monétaires traditionnelles et tendent à le rapprocher davantage d'un actif que d'une monnaie pleinement établie (Martínez Raya et al., 2025). À l'inverse, d'autres analyses montrent qu'une monnaie privée numérique peut théoriquement acquérir une valeur et coexister avec une monnaie souveraine (Selgin, 2015 ; Uhlig & Schilling, 2018). L'expérience du Salvador apporte également un éclairage empirique important : malgré l'octroi du cours légal et de fortes incitations publiques, l'utilisation de Bitcoin comme moyen d'échange est restée limitée sur la période étudiée (Alvarez et al., 2022).

La question de la nature monétaire de Bitcoin ne peut cependant être réduite au seul examen de ses fonctions. Elle renvoie également aux conceptions historiques de l'origine de la monnaie. Dans l'approche de Menger (1989), la monnaie peut émerger progressivement des échanges sans être initialement créée par l'État. Les conceptions chartalistes et institutionnelles insistent, au contraire, sur le rôle de la souveraineté, de la fiscalité, de l'unité de compte et du cadre juridique dans l'établissement d'une monnaie (Goodhart, 1998). Bitcoin se situe ainsi au croisement de deux logiques : son adoption repose essentiellement sur un réseau volontaire d'utilisateurs, tandis qu'il demeure largement extérieur aux mécanismes institutionnels qui soutiennent les monnaies souveraines.

Cette opposition conduit également à reconsidérer la question de la confiance. Si Bitcoin cherche à réduire la dépendance envers un tiers central dans la validation des paiements

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

(Nakamoto, 2008), son fonctionnement reste tributaire du protocole, des mécanismes de consensus, des incitations économiques et de l'anticipation selon laquelle les autres agents continueront à l'accepter. La décentralisation ne signifie donc pas nécessairement la disparition de la confiance, mais plutôt une transformation de ses mécanismes (Schnabel & Shin, 2018 ; Chiu & Koeppl, 2017).

Dans ce cadre, cette recherche porte sur la nature monétaire de Bitcoin et cherche à répondre à la question suivante : dans quelle mesure Bitcoin peut-il être considéré comme une monnaie au regard des principales conceptions historiques de la monnaie et de sa capacité à remplir les fonctions monétaires traditionnelles ? L'objectif est d'évaluer son statut monétaire en confrontant ses caractéristiques aux conceptions marchande et institutionnelle de la monnaie, aux trois fonctions monétaires traditionnelles ainsi qu'aux mécanismes de confiance, de coordination, de légitimité et de souveraineté monétaire. La contribution de cet article est double. D'une part, il articule les conceptions marchande et institutionnelle de la monnaie avec l'évaluation fonctionnelle de Bitcoin. D'autre part, il montre que la décentralisation ne supprime pas la confiance monétaire, mais en transforme les supports et les mécanismes.

Sur le plan méthodologique, l'étude s'inscrit dans une perspective interprétative et adopte une approche qualitative à visée analytique. Elle repose sur un corpus raisonné de travaux académiques et institutionnels consacrés aux théories de la monnaie, aux fonctions monétaires et aux caractéristiques économiques de Bitcoin. Le raisonnement suivi est principalement déductif et comparatif : les principales conceptions de la monnaie sont d'abord identifiées, puis mobilisées comme critères d'analyse afin d'évaluer dans quelle mesure Bitcoin s'en rapproche ou s'en distingue. Cette démarche permet d'articuler les dimensions théoriques, fonctionnelles et institutionnelles de la monétarité sans réduire l'analyse à la seule architecture technologique de Bitcoin.

L'article est structuré comme suit. La première section présente les fondements historico-économiques de la monnaie. La deuxième examine Bitcoin à la lumière des principales théories monétaires. La troisième analyse sa capacité à remplir les fonctions traditionnelles de la monnaie. La quatrième porte sur la confiance, la légitimité et la souveraineté monétaire. La cinquième propose un cadre théorique d'évaluation de la monétarité de Bitcoin. La sixième discute son statut économique, avant que la septième ne présente la conclusion générale.

1. De la monnaie marchande à la monnaie étatique : fondements historico-économiques

L'histoire de la monnaie peut être appréhendée à travers deux grandes conceptions de son origine et de sa consolidation. La première met l'accent sur sa formation à partir des échanges et des pratiques marchandes, tandis que la seconde souligne le rôle de l'État, de la fiscalité et

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

des institutions dans la généralisation d'une unité monétaire (Menger, 1989 ; Goodhart, 1998). Ces deux perspectives offrent un cadre particulièrement utile pour situer Bitcoin au regard des formes monétaires qui l'ont précédé.

1.1. L'émergence marchande de la monnaie : l'approche de Menger

Menger (1989) explique que la monnaie peut émerger spontanément des échanges, sans être initialement créée par l'État. Face aux limites du troc et à l'absence fréquente de double coïncidence des besoins, les agents sont incités à accepter certains biens non pour leur consommation immédiate, mais parce qu'ils sont plus facilement échangeables contre d'autres biens. La monnaie résulte ainsi d'un processus au cours duquel les biens les plus échangeables tendent à être de plus en plus largement acceptés.

Cette analyse repose sur la notion de *saleability*, c'est-à-dire la facilité avec laquelle un bien peut être cédé sur le marché sans perte importante de valeur. Tous les biens ne présentent pas le même degré d'échangeabilité, et ceux qui sont les plus facilement négociables acquièrent progressivement une fonction d'intermédiaire des échanges. L'acceptation croissante renforce alors leur échangeabilité, produisant un mécanisme cumulatif de diffusion monétaire.

L'approche de Menger ne conduit toutefois pas à exclure l'intervention publique. L'État peut ensuite normaliser les unités, garantir la qualité des instruments monétaires et renforcer la confiance dans leur circulation, sans nécessairement être à l'origine de leur apparition. Cette distinction est utile pour analyser Bitcoin : sa création résulte d'un protocole conçu intentionnellement, mais son adoption dépend de l'acceptation volontaire des utilisateurs. Le rapprochement avec Menger concerne donc surtout la diffusion de l'acceptation dans les échanges, et non l'origine de Bitcoin elle-même.

1.2. La conception étatique et institutionnelle de la monnaie

À la différence de l'approche marchande, la conception chartaliste accorde un rôle central à l'État dans la formation et la consolidation de l'ordre monétaire. Goodhart (1998) oppose ainsi une approche marchande ou mengérienne, selon laquelle la monnaie émerge principalement des échanges privés afin de réduire les coûts du troc, à une approche chartaliste, qui souligne l'importance de la souveraineté et de l'autorité publique dans l'évolution et l'usage de la monnaie.

Dans cette seconde perspective, l'acceptation d'une monnaie ne repose pas uniquement sur les choix spontanés des agents. Elle est également soutenue par son inscription dans un cadre fiscal et juridique. La capacité de l'État à imposer des obligations fiscales payables dans une unité donnée contribue à créer une demande pour cette unité, tandis que le droit, l'exécution des

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

contrats et la réglementation renforcent son intégration dans les échanges économiques (Goodhart, 1998).

Cette conception permet de mettre en évidence une différence importante avec Bitcoin, dont l'existence et la circulation ne reposent généralement pas sur une autorité souveraine ou fiscale. Son acceptation dépend principalement des utilisateurs et du réseau. Cette opposition ne doit toutefois pas être considérée comme absolue : Goodhart (1998) reconnaît que des systèmes monétaires privés peuvent se développer sans intervention directe de l'État. La question est alors de savoir si une monnaie non souveraine peut acquérir une acceptation, une stabilité et une légitimité suffisamment larges pour remplir durablement les fonctions traditionnellement associées à la monnaie.

1.3. De la monnaie-marchandise à la monnaie fiduciaire

L'histoire monétaire peut être présentée, de manière schématique, comme une évolution des supports de la valeur monétaire. Aux monnaies-marchandises, constituées notamment de biens tels que l'or ou l'argent, ont succédé des instruments représentatifs convertibles en marchandises, puis les monnaies fiduciaires modernes, qui ne sont plus directement convertibles en un actif matériel (European Central Bank, 2012).

Cette évolution traduit également une transformation des fondements de la confiance. Dans un système de monnaie fiduciaire, la valeur de l'instrument ne repose plus principalement sur la matière qui le compose, mais sur un ensemble d'institutions, de règles et de garanties publiques. Goodhart (1998) souligne notamment le rôle du pouvoir fiscal de l'État et du cadre légal dans l'acceptation des monnaies fiduciaires. La monnaie moderne apparaît ainsi à la fois comme un instrument d'échange et comme une institution sociale et politique.

L'émergence de Bitcoin introduit une nouvelle configuration : un actif numérique sans support matériel propre, sans convertibilité en marchandise et sans émetteur souverain, dont les règles de création et de transfert sont déterminées par un protocole. Il convient dès lors d'examiner si cette architecture constitue une nouvelle forme de monnaie ou seulement un actif présentant certaines propriétés monétaires. Cette question constitue l'objet de la section suivante.

2. Bitcoin à l'épreuve des théories monétaires

L'émergence de Bitcoin remet en question les catégories traditionnelles utilisées pour définir et classer la monnaie. Son architecture décentralisée, l'absence d'émetteur souverain et les règles prédéterminées de création des unités le distinguent à la fois des monnaies-marchandises historiques et des monnaies fiduciaires contemporaines. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure Bitcoin peut être rapproché des principales conceptions théoriques de la monnaie, sans présumer pour autant de sa capacité effective à en remplir les fonctions.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

2.1. Une forme monétaire difficile à classer

Bitcoin ne correspond pleinement ni à la monnaie-marchandise traditionnelle ni à la monnaie fiduciaire. Contrairement à l'or ou à l'argent, il ne possède pas d'usage non monétaire préalable ; contrairement aux monnaies fiduciaires, il n'est ni émis ni garanti par une autorité souveraine. Sa rareté repose essentiellement sur des règles inscrites dans son protocole, plutôt que sur une contrainte naturelle ou sur une décision discrétionnaire d'une banque centrale.

Pour rendre compte de cette spécificité, Selgin (2015) mobilise la notion de *synthetic commodity money*. Cette catégorie désigne une forme monétaire dépourvue d'usage non monétaire, mais dont la rareté est organisée par un mécanisme de production prédéterminé. Bitcoin constitue, selon cette approche, un exemple particulièrement proche de cette configuration. Cette classification permet ainsi de dépasser l'opposition traditionnelle entre monnaie-marchandise et monnaie fiduciaire, sans toutefois suffire à établir le caractère pleinement monétaire de Bitcoin.

Bjerg (2016) souligne également cette position hybride : Bitcoin partage avec la monnaie-marchandise une logique de rareté, tout en présentant, comme la monnaie fiduciaire, l'absence d'une valeur d'usage matérielle indépendante. Son statut ne peut donc être déterminé uniquement à partir de son mode de création. Il dépend également de son degré d'acceptation, de son inscription institutionnelle et, surtout, de sa capacité à remplir effectivement les fonctions traditionnellement attribuées à la monnaie.

2.2. Bitcoin entre logique marchande et logique étatique

L'approche mengérienne offre un premier éclairage sur Bitcoin. Bien que sa création résulte d'une conception intentionnelle du protocole, son adoption ne découle pas initialement d'une obligation publique : elle dépend de la volonté des agents de le détenir, de l'échanger et de l'accepter. Le rapprochement avec Menger (1989) concerne donc moins l'origine de Bitcoin que le processus de diffusion de son acceptation. Celle-ci demeure toutefois confrontée aux effets de réseau et aux coûts de coordination qui favorisent les monnaies déjà établies (Luther, 2016).

Du point de vue chartaliste, la situation est différente. Le protocole Bitcoin n'est pas adossé à une autorité souveraine capable d'en soutenir l'usage ou de créer une demande permanente par la fiscalité. Or, Goodhart (1998) souligne précisément le rôle de l'État, des obligations fiscales et du cadre juridique dans la consolidation des monnaies fiduciaires. Bitcoin se situe ainsi en dehors du mécanisme traditionnel par lequel la souveraineté contribue à généraliser l'usage d'une unité monétaire.

Cette absence d'ancrage étatique ne signifie cependant pas qu'un actif numérique ne puisse acquérir une valeur monétaire. Garratt et Wallace (2018) montrent que Bitcoin peut être analysé comme une *outside money*, c'est-à-dire un actif qui ne constitue la dette d'aucun émetteur et ne comporte aucune promesse de remboursement. Bitcoin apparaît ainsi comme une expérience monétaire fondée davantage sur la coordination des utilisateurs que sur la garantie d'une autorité souveraine.

2.3. Valeur monétaire, croyances et coordination

En l'absence de garantie souveraine et de promesse de remboursement, la valeur de Bitcoin dépend fortement des anticipations relatives à son acceptation future. Elle peut demeurer positive lorsque les agents pensent que d'autres utilisateurs continueront à le détenir et à l'accepter dans les échanges. Cette valeur repose ainsi en partie sur des croyances autoréalisatrices et sur la coordination des participants au réseau (Garratt & Wallace, 2018).

Cette logique rejoint certains modèles monétaires dans lesquels un actif sans valeur d'usage directe peut néanmoins acquérir une valeur parce qu'il facilite les échanges. Uhlig et Schilling (2018) montrent théoriquement qu'une cryptomonnaie telle que Bitcoin peut coexister avec une monnaie fiduciaire et être utilisée dans les transactions. Leur analyse suppose toutefois un environnement dans lequel Bitcoin est déjà largement accepté et où les principaux problèmes techniques et de sécurité sont résolus. Elle établit donc une possibilité théorique plutôt qu'une démonstration de son statut monétaire actuel.

Ces travaux mettent en évidence que la rareté programmée de Bitcoin ne suffit pas, à elle seule, à lui conférer une valeur monétaire stable. Celle-ci dépend également des anticipations, de l'acceptation collective et de la capacité des utilisateurs à se coordonner autour de son usage. L'analyse théorique conduit ainsi à distinguer la possibilité d'une valeur monétaire de la capacité effective de Bitcoin à remplir durablement les fonctions de la monnaie.

Le Tableau 1 synthétise les principales approches théoriques mobilisées dans cette analyse et met en évidence la manière dont chacune permet d'interpréter le statut monétaire de Bitcoin.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

Tableau 1. Synthèse des principales approches théoriques mobilisées pour analyser Bitcoin

Approche / auteur	Idée principale	Lecture de Bitcoin
Menger (1989)	La monnaie peut émerger de l'acceptation progressive dans les échanges	L'adoption de Bitcoin peut être rapprochée d'une logique d'acceptation volontaire
Goodhart (1998)	La monnaie est consolidée par la souveraineté, la fiscalité et les institutions	Bitcoin reste largement extérieur à cet ancrage institutionnel
Selgin (2015)	*Synthetic commodity money* : rareté organisée sans usage non monétaire préalable	Bitcoin présente des caractéristiques proches de cette catégorie
Garratt & Wallace (2018)	*Outside money* ne constituant la dette d'aucun émetteur	Bitcoin peut acquérir une valeur fondée sur les anticipations d'acceptation
Uhlig & Schilling (2018)	Une cryptomonnaie peut théoriquement coexister avec une monnaie fiduciaire	Le statut monétaire de Bitcoin constitue une possibilité théorique conditionnelle
Schnabel & Shin (2018)	La monnaie repose aussi sur la coordination et la connaissance commune	La technologie seule ne garantit pas une acceptation monétaire généralisée

Source : Élaboration des auteurs

3. Bitcoin remplit-il les fonctions de la monnaie ?

Au-delà de son origine et de sa nature, le statut monétaire de Bitcoin doit être évalué à partir des fonctions traditionnellement attribuées à la monnaie : intermédiaire des échanges, unité de compte et réserve de valeur. Ces dimensions doivent être distinguées, puisqu'un actif peut remplir partiellement l'une de ces fonctions sans pour autant constituer une monnaie pleinement établie.

3.1. Bitcoin comme intermédiaire des échanges

Bitcoin a été conçu dès l'origine pour permettre des paiements électroniques directs entre agents sans intermédiaire financier central (Nakamoto, 2008). Il possède donc une fonctionnalité technique de paiement. Toutefois, sa transférabilité ne suffit pas à en faire un intermédiaire général des échanges : cette fonction suppose une acceptation suffisamment large par les agents économiques.

Les travaux empiriques mettent précisément en évidence cette limite. Baur et al. (2018) concluent, sur la période étudiée, que Bitcoin est davantage utilisé comme actif spéculatif que comme moyen d'échange. Les effets de réseau constituent également un obstacle important : l'utilité d'un moyen de paiement augmente avec le nombre d'agents qui l'acceptent, ce qui favorise les monnaies déjà établies et rend plus difficile la généralisation d'une nouvelle unité (Luther, 2016).

L'expérience du Salvador renforce cette distinction entre statut légal et usage effectif. Alvarez et al. (2022) montrent que, malgré l'octroi du cours légal, l'obligation d'acceptation et les incitations publiques, Bitcoin n'est pas devenu un moyen d'échange généralisé sur la période étudiée. Bitcoin peut donc remplir cette fonction dans certaines transactions, mais son

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

acceptation demeure insuffisamment générale pour l'assimiler, sur ce seul critère, à une monnaie pleinement établie.

3.2. Bitcoin comme unité de compte

La fonction d'unité de compte suppose qu'une monnaie serve de référence commune pour exprimer les prix, comparer les valeurs et enregistrer les obligations économiques. Or, cette fonction demeure particulièrement limitée dans le cas de Bitcoin. Dans la plupart des transactions où il est accepté, les prix restent généralement exprimés dans une monnaie souveraine, tandis que le montant en Bitcoin est obtenu par conversion au taux de change du moment.

La forte volatilité de Bitcoin constitue ici un obstacle majeur. Baur et Dimpfl (2021) montrent que les fluctuations de son prix rendent difficile l'expression stable de la valeur des biens et imposent des ajustements fréquents lorsque les prix sont libellés en Bitcoin. Cette instabilité complique également les comparaisons de prix et limite son utilisation comme étalon de valeur. Ainsi, la possibilité de payer en Bitcoin ne signifie pas nécessairement que les agents pensent, calculent et fixent les prix dans cette unité. La fonction d'unité de compte apparaît donc plus faible que celle d'intermédiaire des échanges. Tant que les prix, les contrats et les calculs économiques restent principalement libellés dans des monnaies souveraines, Bitcoin ne peut être considéré comme une unité de compte générale.

3.3. Bitcoin comme réserve de valeur

La fonction de réserve de valeur suppose qu'un actif permette de transférer du pouvoir d'achat dans le temps. À ce titre, Bitcoin présente une situation plus ambiguë que pour les deux fonctions précédentes. Sa quantité maximale programmée et la prévisibilité de son offre constituent des caractéristiques susceptibles de favoriser sa détention à long terme. Toutefois, une offre limitée ne garantit pas, à elle seule, la stabilité du pouvoir d'achat.

La principale difficulté réside dans la forte volatilité de son prix. Baur et Dimpfl (2021), à partir de données allant jusqu'en 2020, montrent que la volatilité de Bitcoin est nettement supérieure à celle des principales devises, ce qui limite sa capacité à préserver de manière prévisible la valeur à court et moyen terme. Les auteurs apportent néanmoins une nuance importante : pour certains horizons de détention longs étudiés sur la période 2013-2020, Bitcoin présente certaines propriétés de réserve de valeur en raison de sa tendance haussière de long terme.

La fonction de réserve de valeur apparaît donc partielle et dépendante de l'horizon considéré. Bitcoin peut être détenu comme actif d'épargne ou d'investissement à long terme, mais les fortes variations de son pouvoir d'achat rendent cette fonction moins stable que celle généralement attendue d'une monnaie. Ainsi, la rareté programmée constitue un élément

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

favorable à la conservation de valeur, sans suffire à garantir une réserve de valeur monétaire fiable.

Le Tableau 2 synthétise l'évaluation des trois fonctions monétaires de Bitcoin et met en évidence les principales limites qui empêchent leur exercice simultané et suffisamment stable.

Tableau 2. Évaluation synthétique des fonctions monétaires de Bitcoin

Fonction monétaire	Évaluation de Bitcoin	Principales limites	Références
Intermédiaire des échanges	Partiellement remplie	Acceptation limitée, effets de réseau, usage transactionnel insuffisamment généralisé	Baur et al. (2018) ; Luther (2016) ; Alvarez et al. (2022)
Unité de compte	Faiblement remplie	Prix et contrats principalement exprimés en monnaies souveraines ; forte volatilité	Baur & Dimpfl (2021)
Réserve de valeur	Partiellement remplie	Forte volatilité et instabilité du pouvoir d'achat, malgré certaines propriétés à long terme	Baur & Dimpfl (2021)

Source : Élaboration des auteurs

4. Confiance, légitimité et souveraineté monétaire

L'analyse fonctionnelle ne suffit pas, à elle seule, à déterminer la nature monétaire de Bitcoin. La monnaie repose également sur des mécanismes de confiance, de coordination et de légitimité qui permettent aux agents d'accepter une unité aujourd'hui en anticipant qu'elle sera également acceptée demain.

4.1. Une transformation plutôt qu'une disparition de la confiance

Bitcoin a précisément été conçu pour réduire la dépendance envers un tiers central dans la validation des paiements. Nakamoto (2008) propose de remplacer l'intervention d'une institution financière de confiance par un mécanisme fondé sur la preuve cryptographique, le réseau pair-à-pair et la preuve de travail (*proof-of-work*), notamment afin d'empêcher la double dépense.

Cette architecture ne signifie toutefois pas que la confiance disparaît. Elle se déplace vers d'autres mécanismes : les règles du protocole, la sécurité du réseau, le comportement des participants et l'anticipation que les autres utilisateurs continueront à reconnaître Bitcoin. Schnabel et Shin (2018) rappellent que la monnaie constitue une convention sociale dont l'efficacité dépend notamment de la coordination et de la connaissance commune. La disponibilité d'un registre partagé ne suffit donc pas, à elle seule, à assurer une coordination monétaire générale.

Cette confiance décentralisée possède également un coût économique. Chiu et Koeppl (2017) montrent que la sécurité d'une cryptomonnaie fondée sur la preuve de travail dépend des ressources consacrées au minage et des incitations permettant de décourager les attaques de double dépense. Ainsi, Bitcoin ne supprime pas la confiance monétaire ; il en transforme les

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

mécanismes, en substituant partiellement aux garanties institutionnelles une combinaison de règles protocolaires, de vérification cryptographique, d'incitations économiques et d'anticipations collectives.

4.2. Souveraineté monétaire et légitimité institutionnelle

La monnaie ne repose pas uniquement sur son acceptation dans les échanges ; elle s'inscrit également dans un cadre institutionnel qui contribue à sa légitimité. Goodhart (1998) souligne, à ce titre, l'importance de la fiscalité, du droit, de l'exécution des contrats et, plus largement, de la souveraineté dans la consolidation des monnaies modernes. Bitcoin se distingue de cette logique puisqu'il fonctionne, en principe, indépendamment d'une autorité publique chargée de garantir sa valeur ou d'en déterminer l'offre.

Cette absence d'ancrage souverain constitue une différence importante avec les monnaies fiduciaires, sans signifier pour autant qu'une monnaie privée soit théoriquement impossible. Elle implique surtout que la légitimité de Bitcoin repose davantage sur l'adhésion volontaire des utilisateurs et sur leurs anticipations d'acceptation future. La reconnaissance juridique peut néanmoins renforcer cette légitimité en donnant à un actif numérique une place dans les obligations économiques et fiscales.

L'expérience du Salvador illustre toutefois les limites de cette institutionnalisation. Bitcoin y a bénéficié, sur la période étudiée par Alvarez et al. (2022), du cours légal, de la possibilité de régler les impôts et d'importantes incitations publiques. Malgré ce soutien institutionnel, son utilisation comme moyen d'échange est demeurée limitée. Des travaux plus récents consacrés à l'expérience salvadorienne soulignent également que la reconnaissance légale de Bitcoin ne s'est pas traduite par une acceptation suffisamment large et mettent en évidence les difficultés associées à sa volatilité (Alonso et al., 2024). Le statut légal peut donc favoriser l'adoption d'un instrument monétaire, mais il ne suffit pas, à lui seul, à produire une acceptation sociale généralisée.

4.3. La blockchain comme mémoire et dispositif de coordination

Une autre manière d'appréhender la dimension monétaire de Bitcoin consiste à considérer la monnaie comme un dispositif informationnel. Kocherlakota (1998) montre, dans un cadre théorique, que la monnaie peut être interprétée comme une forme de mémoire sociale, permettant de conserver indirectement l'information nécessaire à la réalisation des échanges. Schnabel et Shin (2018) rapprochent cette perspective des technologies de registre distribué, qui enregistrent explicitement l'historique des transactions.

La blockchain de Bitcoin illustre particulièrement cette fonction informationnelle. Elle conserve un historique partagé des transactions et permet de vérifier les droits de transfert sans

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

qu'une institution centrale tienne le registre. Chiu et Koeppl (2017) soulignent ainsi qu'elle permet aux utilisateurs de vérifier publiquement l'historique des transactions et les soldes qui en découlent.

Cette capacité de tenue de registre ne suffit toutefois pas à conférer à Bitcoin le statut de monnaie générale. Schnabel et Shin (2018) montrent que l'efficacité monétaire dépend également de la connaissance commune et de la coordination entre les agents. La blockchain peut donc assurer certaines fonctions informationnelles traditionnellement prises en charge par des institutions centralisées, sans garantir, à elle seule, l'acceptation généralisée de l'unité qu'elle enregistre. La décentralisation du registre ne doit ainsi pas être confondue avec la généralisation du statut monétaire de Bitcoin.

5. Cadre théorique d'évaluation de la monétarité de Bitcoin

Les analyses précédentes permettent de proposer un cadre théorique synthétique d'évaluation de la monétarité de Bitcoin. Ce cadre repose sur trois dimensions complémentaires. La première concerne les conceptions théoriques de la monnaie et distingue l'approche marchande, fondée sur l'acceptation volontaire dans les échanges, de l'approche étatique et institutionnelle, qui souligne le rôle de la souveraineté, de la fiscalité et du cadre juridique. La deuxième dimension porte sur les conditions nécessaires à la diffusion d'une unité monétaire, notamment la confiance, la coordination entre les agents, l'acceptation sociale et la légitimité institutionnelle. La troisième dimension correspond à l'exercice effectif des fonctions d'intermédiaire des échanges, d'unité de compte et de réserve de valeur.

Dans ce cadre, les caractéristiques techniques de Bitcoin, telles que la rareté programmée, le registre distribué et la vérification cryptographique, peuvent favoriser certaines propriétés monétaires. Elles ne garantissent toutefois ni son acceptation généralisée, ni sa stabilité, ni son intégration durable dans les pratiques économiques et institutionnelles. La qualification monétaire de Bitcoin dépend donc de l'articulation entre son architecture technique, les mécanismes de confiance et de coordination, et sa capacité à remplir simultanément les trois fonctions traditionnelles de la monnaie.

Figure N°1 : Cadre théorique d'évaluation de la monétarité de Bitcoin

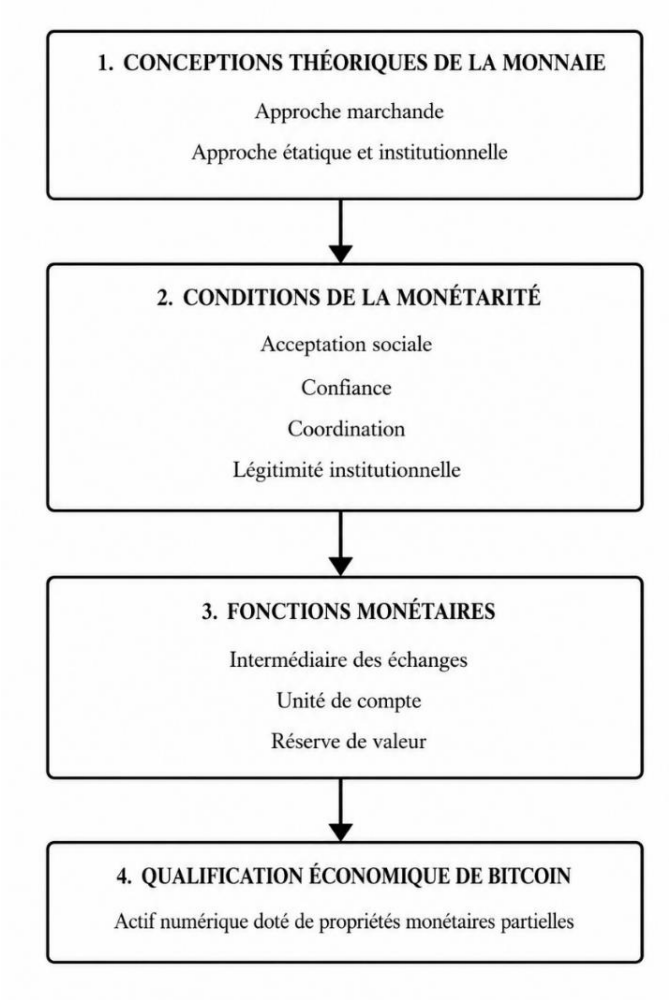

Source : Élaboration des auteurs

La figure 1 montre que la monétarité ne résulte pas uniquement des caractéristiques techniques d'un instrument. Elle suppose également une acceptation suffisamment large, des mécanismes de confiance et de coordination, ainsi qu'une capacité stable à remplir les fonctions monétaires. Bitcoin satisfait partiellement plusieurs de ces critères, mais les limites observées en matière d'acceptation, d'unité de compte, de stabilité et d'ancrage institutionnel empêchent de le qualifier de monnaie pleinement établie. Le cadre théorique conduit ainsi à le considérer comme un actif numérique doté de propriétés monétaires partielles.

6. Discussion : monnaie ou actif numérique à propriétés monétaires partielles ?

Les analyses précédentes montrent que le statut de Bitcoin ne se prête pas à une classification binaire. Il possède plusieurs caractéristiques monétaires : il peut être transféré directement entre agents, sa rareté est organisée par son protocole et il peut servir de moyen de paiement dans certaines transactions. Les classifications proposées par Selgin (2015) et Garratt et Wallace (2018) confirment d'ailleurs qu'il peut être appréhendé comme une forme monétaire

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

particulière, respectivement comme *synthetic commodity money* et comme *outside money*. Ces catégories décrivent toutefois sa nature économique et son mode d'émission davantage qu'elles ne démontrent son statut de monnaie pleinement établie.

L'examen fonctionnel conduit à une appréciation plus nuancée. Bitcoin remplit partiellement la fonction d'intermédiaire des échanges, mais son acceptation n'est pas suffisamment générale. Son rôle d'unité de compte demeure limité, tandis que sa fonction de réserve de valeur reste fragilisée par une forte volatilité, même si certaines propriétés peuvent apparaître sur des horizons longs (Baur & Dimpfl, 2021). Il présente donc des propriétés monétaires sans remplir simultanément et de manière suffisamment stable l'ensemble des fonctions traditionnellement attribuées à la monnaie.

Il paraît dès lors plus prudent de considérer Bitcoin comme un actif numérique doté de propriétés monétaires partielles, plutôt que comme une monnaie générale au sens économique et institutionnel. Cette qualification permet également d'éviter l'expression « quasi-monnaie », qui possède déjà une signification particulière en économie monétaire. Le cas de Bitcoin montre surtout que la technologie peut reproduire certaines fonctions de transfert, de rareté et de tenue de registre, sans produire automatiquement l'acceptation collective, la stabilité et l'ancrage institutionnel qui caractérisent les monnaies établies.

7. Conclusion

Cet article a examiné dans quelle mesure Bitcoin peut être considéré comme une monnaie à partir d'une double lecture théorique et historico-économique. L'analyse montre qu'il occupe une position singulière entre les catégories monétaires traditionnelles. Son émergence et son adoption présentent certaines caractéristiques d'une logique marchande, tandis que l'absence d'émetteur souverain et d'ancrage fiscal le distingue nettement des monnaies fiduciaires contemporaines. Les notions de *synthetic commodity money* (Selgin, 2015) et d'*outside money* (Garratt & Wallace, 2018) permettent de rendre compte de cette spécificité sans pour autant établir son caractère pleinement monétaire.

L'examen des fonctions traditionnelles conduit également à une conclusion nuancée. Bitcoin peut être utilisé comme intermédiaire des échanges, mais son acceptation demeure limitée ; son rôle d'unité de compte reste faible ; et sa capacité à servir de réserve de valeur est contrainte par l'instabilité de son pouvoir d'achat, malgré certaines propriétés de conservation à long terme. Il apparaît ainsi davantage comme un actif numérique doté de propriétés monétaires partielles que comme une monnaie générale remplissant simultanément et durablement les trois fonctions traditionnelles.

Enfin, Bitcoin invite à reconsidérer la relation entre monnaie et confiance. Son principal apport conceptuel ne réside pas dans la suppression de la confiance, mais dans sa transformation : aux garanties fournies par une autorité centrale se substituent partiellement des règles protocolaires, la vérification cryptographique, les incitations économiques et les anticipations collectives. Toutefois, la technologie ne suffit pas, à elle seule, à créer une monnaie. L'expérience de Bitcoin montre que la monétarité dépend également de l'acceptation sociale, de la coordination, de la stabilité et de la légitimité institutionnelle.

Cette étude demeure limitée par sa nature essentiellement théorique et qualitative. Des recherches futures pourraient approfondir cette analyse à partir de données empiriques récentes sur les usages transactionnels de Bitcoin, son adoption dans différents contextes institutionnels et l'évolution de sa fonction de réserve de valeur. Son avenir monétaire dépendra ainsi moins de sa seule architecture technique que de sa capacité à s'inscrire durablement dans les pratiques économiques et les institutions monétaires.

African Scientific Journal
ISSN : 2658-9311
Vol : 03, Num 37 Août 2026

BIBLIOGRAPHIE

Alonso, S. L. N., Fernández, M. Á. E., Bas, D. S., & Rico, C. P. (2024). El Salvador : An analysis of the monetary integration law and the bitcoin law. *Brazilian Journal of Political Economy*, *44*(1), 189-209. https://doi.org/10.1590/0101-31572024-3459

Alvarez, F., Argente, D., & Van Patten, D. (2022). Are cryptocurrencies currencies? Bitcoin as legal tender in El Salvador. *NBER Working Paper*, (w29968). https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4092297

Baur, D. G., & Dimpfl, T. (2021). The volatility of Bitcoin and its role as a medium of exchange and a store of value. *Empirical Economics*, *61*(5), 2663-2683. https://doi.org/10.1007/s00181-020-01990-5

Baur, D. G., Hong, K., & Lee, A. D. (2018). Bitcoin : Medium of exchange or speculative assets? *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, *54*, 177-189. https://doi.org/10.1016/j.intfin.2017.12.004

Bjerg, O. (2016). How is Bitcoin Money? *Theory, Culture & Society*, *33*(1), 53-72. https://doi.org/10.1177/0263276415619015

Chiu, J., & Koeppl, T. V. (2017). The Economics of Cryptocurrencies Bitcoin and Beyond. *SSRN Electronic Journal*. https://doi.org/10.2139/ssrn.3048124

European Central Bank. (2012). *Virtual currency schemes*. European Central Bank.

Garratt, R., & Wallace, N. (2018). Bitcoin 1, Bitcoin 2, ... : An experiment in privately issued outside monies. *Economic Inquiry*, *56*(3), 1887-1897. https://doi.org/10.1111/ecin.12569

Goodhart, C. A. E. (1998). The two concepts of money : Implications for the analysis of optimal currency areas. *European Journal of Political Economy*, *14*(3), 407-432. https://doi.org/10.1016/S0176-2680(98)00015-9

Kocherlakota, N. R. (1998). Money Is Memory. *Journal of Economic Theory*, *81*(2), 232-251. https://doi.org/10.1006/jeth.1997.2357

Luther, W. J. (2016). Cryptocurrencies, network effects, and switching costs. *Contemporary Economic Policy*, *34*(3), 553-571. https://doi.org/10.1111/coep.12151

Martínez Raya, A., Segura-de-la-Cal, A., & Espina Hellín, J. (2025). Assessing the Question of Whether Bitcoin Is a Currency or an Asset in Terms of Its Monetary Role. *Economies*, *13*(12), 357. https://doi.org/10.3390/economies13120357

Menger, K. (1989). On the origin of money. In *General Equilibrium Models of Monetary Economies* (p. 67-82). Elsevier. https://doi.org/10.1016/B978-0-12-663970-4.50010-4

Nakamoto, S. (2008). *Bitcoin : A peer-to-peer electronic cash system*. https://assets.pubpub.org/d8wct41f/31611263538139.pdf

Schnabel, I., & Shin, H. S. (2018). *Money and trust : Lessons from the 1620s for money in the digital age*. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3119402

Selgin, G. (2015). Synthetic commodity money. *Journal of Financial Stability*, *17*, 92-99. https://doi.org/10.1016/j.jfs.2014.07.002

Uhlig, H., & Schilling, L. (2018). *Some simple Bitcoin economics*. CEPR Discussion Papers. https://ideas.repec.org/p/cpr/ceprdp/12831.html

Yermack, D. (2015). Is Bitcoin a Real Currency? An Economic Appraisal. In *Handbook of Digital Currency* (p. 31-43). Elsevier. https://doi.org/10.1016/B978-0-12-802117-0.00002-3